



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

Lucien

Divisé En Deux Parties

Lucianus <Samosatensis>

Amsterdam, 1597 [erschienen] 1697

Falaris, Declamation

urn:nbn:de:hbz:466:1-45077

te & dangereuse dans ces maladies, que voulez-vous que je fasse ? Je n'atens point vôtre réponse, car quoy que vous fassiez, je vous seray toujours bon fils. Mais sans mentir, je crains que vôtre colere ne ramene vôtre fureur. Il n'y a que trois jours que vous estes guery, & vous vous abandonnez aux passions qui ont causé vôtre mal.

FALARIS.

Harangue des Ambassadeurs de Falaris aux Prêtres de Delfes; pour les obliger à recevoir le Taureau d'airain que ce Prince envoyoit en ofrande à Apollon. C'est une espece de declamation comme les precedentes.

MESSIEURS, Falaris nous a envoyez icy pour consacrer cette ofrande à Apollon, & vous prier de ne point juger de luy sur le raport de la Renommée. Car il desire particulièrement de conserver sa reputation auprès de vous, qui estes comme les Conseillers & les Assesseurs du Dieu; & il croit que vôtre sentiment sera de grand poids par toute la Grece. Nous prenons à témoin les Dieux, qu'on ne peut ni tromper ni corrompre; que nous ne vous dirons que la verité. Et pour commencer à vous dire quelque chose de nôtre Prince, avant que de vous parler de son ofrande; Falaris est né de la ville d'Agrigente en Sicile, de famille tres-illustre; & après avoir esté élevé dans tous les honêtes exercices de ceux de son âge & de sa condition, a esté admis au Gouvernement comme les autres, où il s'est conduit si bien, qu'il n'y a jamais eu aucune plainte de son administration. Mais comme il eut appris que ses ennemis & ses envieux luy dressoient de secrètes embûches, & cherchoient toutes sortes de moyens de le perdre, il fut contraint pour sa seureté, de se rendre maître de l'Estat, tant pour s'afranchir de leur tyrannie

nie, que pour faire cesser les divisions, qui regnoient au grand prejudice de la Republique. Son dessein, quoy que hardy, fut aprouvé de plusieurs personnes d'honneur & de condition qui y contribuerent de tout leur pouvoir, & ne fut suivy d'aucun meurtre ni bânissement, & autres semblables violences qui ont coûtume de se pratiquer à l'établissement d'un nouvel Empire. Il ne se vengea pas même de ceux qui avoient conspiré contre luy; mais croyant les gagner par la douceur, après les avoir vaincus par la force, il leur pardonna le passé, & en admit plusieurs à ses conseils & à sa table, après avoir pris & donné la foy reciproquement. En suite, pour reformer les desordres qui s'estoient glissez dans l'estat, il regla les revenus publics, qui estoient mal dispensez par la malice ou la negligence de ceux qui en avoient l'administration & fit si bien qu'il y eut de l'argent de reste pour les choses qui ne servent qu'à la magnificence ou à l'ornement. Il eut soin après, de l'instruction de la jeunesse, & donna ordre à ce que les vieillards goûtassent en paix le repos & la tranquillité de la vie; retint le peuple en son devoir, par des largesses & des spectacles, & ne fit aucune concussion ni violence. Ennâ, il deliberoit de quitter l'Empire & de rendre la liberté à ses Citoyens, lorsqu'il aprit que ses ennemis & ses ennemis conspiroient contre luy, faisoient amas d'hommes & d'argent, se fortifioient de l'aliance de leurs voisins & avoient envoyé des Deputez jusques à Lacedemone & à Atènes. Comme la chose estoit sur le point de l'execution, il en fut averty en songe, par l'assistance des Dieux, & découvrit en suite la conspiration par plusieurs indices. Mettez-vous en sa place, Messieurs, & considerez ce qu'il devoit faire dans une si fatale conjoncture. Devoit-il pardonner une seconde fois à des ingrats & à des traîtres, & leur tendre, s'il faut ainsi dire, la gorge, ou bien assurer sa vie & son Empire, comme il fit, par la punition des coupables. Il les envoya donc querir, & après les avoir convaincus par leur propre confession, il les châtie comme

toient leurs crimes. Depuis ce tems là il a esté obligé de prendre des Gardes & d'asseurer sa vie par le supplice de ceux qui luy estoient suspects, & qui brasloient quelque trahison contre luy. Cependant, le peuple qui ne regarde que les effets, sans s'enquerir de la cause, appelle la Justice, cruauté, comme si la punition des coupables n'estoit pas plutôt une action de clemence, puis qu'elle conserve les innocens & assure la vie des gens de bien. Mais la haine qu'on porte aux mauvais Princes, fait que l'on hait même les bons, tels que la Grece en a veu plusieurs qui ont gouverné ses Peuples avec toute sorte d'équité & de justice. Ce n'est donc pas par la severité qu'il faut juger d'un bon ou d'un mauvais gouvernement, mais par la raison qu'on a d'estre severe, autrement vous seriez injustes de punir les impies & les sacrileges. Vous voyez combien les Legislaturs employent de tems à parler des peines & des supplices, comme le reste n'estant rien sans cela. Que s'ils sont necessaires à quelques-uns, c'est sans doute à ceux qui n'ont autour d'eux que de faux amis ou des ennemis couverts, & qui commandent à des gens qui n'obeissent que par force. Car la rebellion est comme une hydre, dont on n'a pas plutôt coupé une tête qu'il en renaît plusieurs autres, si l'on n'y met le feu à l'exemple d'Iolas pour remporter la victoire. En un mot, depuis qu'on a commencé une fois à exercer la severité, il la faut continuer, si l'on ne se veut refondre à perir. Mais on n'en vient que par force à cette extrémité, & je ne croy pas qu'il y ait de Prince si barbare que de se plaie à entendre des cris & des injures, plutôt que des benedictions & des loüanges. Combien de fois avons-nous veu le nôtre pleurer & gémir dans le supplice des criminels, & deplorer la condition de ce qu'il estoit contraint de souffrir tous les jours ce qu'il leur faisoit souffrir une fois, & d'estre toute sa vie en de continuelles apprehensions de la mort. Car du reste, il est si éloigné de vouloir perdre des innocens, qu'il aymeroit mieux perir luy-même en laissant vivre les coupables. D'ailleurs,

il n'y a guere moins de déplaisir à un homme bien nai de faire le mal que de le souffrir ; & je ne sçay s'il ne vaut point mieux mourir même injustement, que d'estre tous les jours en peine de se défendre. Mais il n'y a personne qui n'ayme mieux conserver sa vie que celle de ses ennemis, sur tout quand il ne les peut conserver qu'à sa ruine & contre soy-même. Cependant, Falaris en a conservé plusieurs, après les avoir convaincus manifestement. J'en appelle à témoin Acanthe, Timocrate, & Leogoras qu'il a sauvez les pour ne perdre. Mais si vous voulez conoître nôtre Prince, il ne faut pas s'enquerir de luy à ceux qu'il est contraint de mal-traiter, mais aux autres qu'il traite avec toute sorte d'humanité. Car il y a des gens le long de la côte, qui l'avertissent de ceux qui arrivent, afin qu'il les puisse recevoir selon leur merite ; & les Sages de la Grece n'ont pas dédaigné de le venir voir & de rechercher son amitié. Témoin Pytagore qui s'est retiré d'auprés de luy avec autant d'estime de sa vertu, qu'il avoit oüy de blâme de sa cruauté, & a eu pitié de le voir contraint d'exercer la justice si severement. Pensez-vous qu'un homme qui traite si bien les étrangers, se pleût à mal-traiter ses Citoyens sans sujet. Voila ce que nous avons à représenter pour la justification. Quant à ce qui concerne son ofrande, vous devez sçavoir que Perilaüs qui ne le conoissoit comme vous que par le raport de la renommée, s'imagina qu'il ne luy pouvoit faire un plus grand plaisir que d'inventer quelque nouveau supplice, & comme il estoit excellent Sculpteur, il fit un Taureau d'airain d'un artifice admirable, si bien que le Prince s'écria si-tôt qu'il le vit, que c'estoit une ofrande digne d'Apollon. Mais Perilaüs prenant la parole, Si tu sçavois dit-il, pourquoy je l'ay fait, tu ne parleroies pas de la sorte. Enferme dedans un coupable, & metant le feu dessous, tu entendras mugir le Taureau, * qui est la seule chose qui luy manque pour imiter parfaitement la Nature. A ces mots, le Prince qui avoit en honneur une si detestable invention, le fit enfermer luy-même

* On mettoit dedans quelque instrument pour cela.

dans son Taureau pour en faire l'épreuve ; & l'ayant fait retirer encore en vie , pour ne point souiller par sa mort une ofrande qu'il vouloit consacrer aux Dieux , il la destina , & fit pour Apollon , graver dessus cette histoire. Recevez donc ce present, Messieurs, & le mettez au lieu le plus aparent du Temple, pour monument de la pieté & de la justice de nôtre Prince. Il fera encore d'autres presens , si Apollon le conserve longtemps en vie , & le délivre comme il a fait des embûches de ses ennemis ; mais le plus grand plaisir qu'il luy puisse faire , est de l'exempter à l'avenir de voir tant de peines & de suplices. Voila, Messieurs, ce que nous avons à vous dire de sa part & de la nôtre , & que nous atestons pour veritable Que s'il est permis à des Sujets d'interceder pour leur Prince , nous vous conjurons , Messieurs , en vertu de nôtre alliance , car nous sommes comme vous originaires des Doriens, de ne pas mécontenter un Souverain qui recherche vôtre amitié après vous en avoir donné divers témoignages tant en public qu'en particulier. Recevez donc son ofrande ; & la consacrant à Apollon , faites des vœux pour luy & pour nous , puisque vous ne le pouvez refuser sans faire tort à Falaris & à vôtre Dieu.

SUITE DU DISCOURS
PRECEDENT.

C'est la harangue d'un Prêtre de Delfes , pour obliger les autres à recevoir le present de Falaris.

MESSIEURS, Quoy que je n'aye ni amitié ni alliance avec Falaris & avec les Agrigentins, ni aucun sujet particulier d'embrasser leurs interêts, je ne croy pas qu'on puisse refuser leur ofrande, qui est un chef-d'œuvre de l'Art, & le témoignage de la pieté & de la justice d'un Prince, tant en la consecration qu'en la punition du coupable, Je croy donc qu'en cette rencontre une plus lon-